Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
N° 2026-04-27
ID : 022-212200471-20260501-2026_04_27-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU MERCREDI 01 AVRIL 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Messieurs SOUNDRON, TRENDA, BURLOT, Madame GANNE, Messieurs LE BARS, Mesdames RAOULT et GUDEMARD.

Absents : Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS ayant donné procuration à Olivier ALLAIN et Victor COSTE.

Secrétaire de séance : Candice GUDEMARD.

Date d'envoi de convocation : le 21 janvier 2026.

Objet : Election des délégués de la Commune de Corlay à l'entente intercommunale du Pays de Corlay

Monsieur le Maire demande, suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger à la commission de l'entente intercommunale du Pays de Corlay.

L'assemblée décide de procéder immédiatement à cette élection, étant précisé qu'il s'agit d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur ALLAIN et Madame COURTOT font acte de candidature.

Un premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- Monsieur Olivier ALLAIN 15 voix
- Madame Mylène COURTOT 15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Monsieur ALLAIN est désigné en tant que délégué titulaire à l'entente intercommunale du Pays de Corlay et Madame COURTOT en tant que déléguée suppléante.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 1er avril 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 18 mai 2026.
Certifié par M. le Maire.



